



Procédure de validation des études, de l'expérience professionnelle ou des acquis personnels 2019-2020

Préparation aux diplômes d'état

Assistant de service social
 Educateur de jeunes enfants
 Educateur spécialisé
 Educateur technique spécialisé

Entrée en septembre 2019
 Sur le site de Montpellier et de Perpignan

Public : Candidats n'ayant pas de diplôme de niveau IV souhaitant s'inscrire en formation ASS/EJE/ES/ETS en bénéficiant d'une validation de leurs études, de leurs expériences professionnelles ou de leurs acquis personnels, en application de l'article L. 613-5 du code de l'éducation.

- « Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur de jeunes enfants »
- « Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur spécialisé »
- « Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'Etat d'éducateur technique spécialisé »
- « Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'assistant de service social »

Janvier 2019	<p>Modalités :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Je télécharge le dossier de validation des études, de l'expérience professionnelles ou des acquis personnels : sur le site internet www.faire-ess.fr • Je renseigne le dossier
16 février 2019	<p>16 février <u>caché de la poste faisant foi</u> : dernier jour pour retourner mon dossier</p> <p align="center">A</p> <p align="center">INSTITUT REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL (SISSAB) 1011 rue du Pont de Lavérune CS 70022, 34 077 MONTPELLIER Cedex 3</p> <p align="center">N'oubliez pas d'indiquer sur l'enveloppe la formation concernée ASS, ES, EJE, ETS</p>
27 février 2019	<p>Vous recevez une réponse par mail</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Votre dossier est accepté : vous pouvez candidater à la sélection 2. Votre dossier est refusé : vous ne pouvez pas candidater à la sélection